

# LA NOUVELLE PROCEDURE DISCIPLINAIRE DES AVOCATS



## Public concerné

Avocats et juristes

## Prérequis

Aucun

## Niveau de la formation

Approfondissement des connaissances



## Durée

4 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Patrick Lingibé

Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et Président de la Délégation outre-mer

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les nouveautés et les mise à jour en matière de procédure disciplinaire, du traitement en amont jusqu'aux voies de recours des décisions.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

## Contenu

- > Séquence 1 : Le traitement en amont des réclamations
- > Séquence 2 : La procédure disciplinaire
- > Séquence 3 : Les peines disciplinaires
- > Séquence 4 : Les voies de recours contre les décisions disciplinaires

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# LA NOUVELLE PROCEDURE DISCIPLINAIRE DES AVOCATS

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Patrick Lingibé

Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et Président de la Délégation outre-mer

Après des études supérieures de droit et son entrée dans la profession d'avocat en 1996, il obtient un certificat de spécialisation en droit public délivré par le Conseil national des barreaux. Il est aussi Ancien auditeur de l'institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. Il est fait Chevalier de l'ordre national du Mérite en 2015. Patrick LINGIBÉ est actuellement Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et notamment Président de la Délégation outre-mer au sein de la Conférence des Bâtonniers de France. Il est également expert auprès du Conseil national des barreaux, organisme où il a siégé durant six années en tant que membre élu.

## Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

### 1h Séquence 1 : Le traitement en amont des réclamations

5 mn Pause

### 50mn Séquence 2 : La procédure disciplinaire

5 mn Pause

### 50mn Séquence 3 : Les peines disciplinaires

5 mn Pause

### 50mn Séquence 4 : La société pluriprofessionnelle

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction  
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H